



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E21422

VALABLE JUSQU'AU 05/07/2025

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1985

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 13/10/2017
100 000

Raison sociale : SAS VENITUCCI

3 RUE RENE CAMPHIN
38600 FONTAINE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 332428093

Siret : 332 428 093 00030

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 81 00398

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 145256228

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 145256228

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2024

Téléphone : 04 76 42 49 03

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@venitucci.fr

Responsabilité légale :

VENITUCCI ERIC PRÉSIDENT / MOISESCOT DAVID DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fax : 04 76 44 19 80

Effectif moyen : 28

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	12/04/2022
5223	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m²	17/04/2024
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	12/04/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	17/04/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.